

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			45
Nombre de membres présents			42
Nombre de suffrages exprimés			45
Votes	Contre		Pour 42

BUCQUOY
SERVICE ASSAINISSEMENT

 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		Envoyé en préfecture le 29/04/2025	
Nombre de membres en exercice		Reçu en préfecture le	29/04/2025
Nombre de membres présents		Publié le	
Nombre de suffrages exprimés		ID :	062-216201814-20250410-D41_2025-DE
Votes	Contre		Pour

Date de la convocation : 04 avril 2025
 Séance du 10 avril 2025 à 19 heures 00

L'assemblée réunie sous la présidence (1) de Monsieur Bruno VIENNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Eugène DELAMBRE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		97 624,35 €		15 997,75 €	0,00 €	113 622,10 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	52 120,73 €	108 470,21 €	32 989,53 €	36 941,00 €	85 110,26 €	145 411,21 €
Totaux	52 120,73 €	206 094,56 €	32 989,53 €	52 938,75 €	85 110,26 €	259 033,31 €
Résultat de clôture		153 973,83 €		19 949,22 €		173 923,05 €
	Besoin de financement		19 949,22 €	au compte 001		
	Excédent de financement		14 000,00 €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		5 949,22 €			
	Excédent total de financement					

Délibération n°
 41/2025

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

153 973,83 € au compte 1068 (recette d'investissement)
 153 973,83 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),



Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable